

Longue vie à la MJC !

Subvention réduite de 30000 € en 2008, discussions incessantes, résistances diverses et farouche volonté de sauver une Maison des Jeunes entrée dans le collimateur municipal pour un mélange des genres contraire à la philosophie des associations régies par la loi 1901. **Au cours de ces derniers mois, l'équipe de la Maison des Jeunes s'est mobilisée face à cette volonté destructrice de la municipalité.** La mobilisation extraordinaire de tous les acteurs, conseil d'administration, adhérents, intervenants, élus de tous horizons ont répondu aux coups de butoir de la municipalité. **Michèle DIONIS**, vice-présidente de la structure et conseillère

municipale, a tout au long de cette longue et difficile période, toujours prôné le dialogue tout en étant ferme dans l'argumentation. Peu à peu, la mobilisation de toutes et tous a permis de desserrer l'étau. Aujourd'hui, les activités de la MJC ont été reconnues, les projets ont été validés. 47600 € de subvention ont été accordés par le Conseil Municipal. Certes, c'est 10000 € de moins qu'avant « la crise » qui ajoutés au 30000 € supprimés l'an passé, ont contraint la MJC à « compresser » pour assurer et maintenir son activité et ses emplois ; elle l'a fait, bravo à son équipe et longue vie à la Maison des Jeunes et de la Culture de Bernay.

Un nouveau collège durable

Il faut se réjouir. Bernay bénéficiera d'un nouveau collège Marie Curie « Neuf ». Après bien des tergiversations, notre maire s'est résolu à accepter aujourd'hui ce qui n'était pas possible voici deux ans faute de terrain disponible !

Le président du Conseil Général, Jean Louis Destans a donc décidé d'une construction neuve, suivant en cela la ligne que défendaient Gilles Launay et son équipe. Tant mieux pour les élèves, les professeurs et les personnels. Maintenant, il faut se pencher sur la question : Quel type de structure va-t-on construire ?

Gilles Launay et l'équipe d'Agir pour Bernay sont très favorables à la construction d'un collège « développement durable ». Cela veut dire que nous militons pour l'utilisation de matériaux durables avec un fonctionnement durable de cet établissement. Là encore, il va falloir adapter nos habitudes et utiliser nos ressources sans porter atteinte aux équilibres écologiques. C'est l'occasion, dans un lieu où s'acquiescent les savoirs, de sensibiliser, par l'exemple, les jeunes générations à la protection de notre planète.

Eglise Sainte Croix

Gilles Launay :

« Nous vous avons interrogé à plusieurs reprises sur le mariage, peu esthétique, des couleurs de la façade de l'église Ste Croix. Le problème reste entier pour les Bernayens et interroge les visiteurs de passage dans notre ville. Pourriez-vous nous faire un point de cette situation ? Dans le même ordre d'idée, la fontaine de la place Ste Croix ne fonctionne plus. Elle est devenue une poubelle géante. Doit-elle être remise en service ? »

Réponse :

La ville a procédé début avril à des tests de séchage réalisés à l'aide d'un canon chauffant dirigé sur la pierre pendant une durée de deux heures. Ces essais semblent être concluants

et un éclaircissement de la pierre a pu être constaté aux endroits exposés à cette chaleur artificielle ce qui confirme la cause du problème observé.

Le maître d'œuvre contacté à plusieurs reprises sur ce point nous propose deux solutions :

- le remplacement des pierres altérées par des pierres neuves.
- la reprise totale du badigeon y compris la niche de Sainte Hélène par un badigeon plus clair.

Le montant des travaux de la première solution a été estimé à 74940,91 € TTC. Etant donné le coût important de ces travaux, la municipalité privilégie la seconde solution. Elle permettra notamment un éclaircissement général de la teinte du porche. J'ai donc écrit

Somptueux travaux...

Mais à quel prix ?

Aménagements du centre ville (rues du général Leclerc et du général de Gaulle, places de la République et Gustave Héon et axes perpendiculaires à la rue Thiers), aménagements de la place de Verdun, du boulevard et des abords de la gare, projet de centre culturel, ville d'art et d'histoire...

Bref tout un programme auquel chacune et chacun d'entre nous pouvons souscrire. **Mais au fait, comment va-t-on payer cette dizaine de millions d'euros ?** Même si des subventions sont à espérer, merci MM. Le Vern pour la Région et Destans pour le Conseil Général, il en restera tout de même beaucoup à charge pour le budget de la commune.

La ville est déjà endettée et en situation financière délicate. Le gouvernement va supprimer la taxe professionnelle ressource principale des communes, et diminue les dotations aux communes. **Moins de recettes, toujours plus de dépenses et de somptueux travaux d'embellissement, la note risque d'être salée pour les contribuables Bernayens.**



au maître d'œuvre pour que cette solution soit mise en place dans les meilleurs délais, sans que nous ayons à supporter le coût de ce nouveau badigeon.

Concernant la fontaine de la place Sainte-Croix, elle doit être remise en fonction au cours de la 1ère semaine de juin. Les services techniques municipaux doivent au préalable procéder à un nettoyage complet de la fontaine et réaliser un réglage des jets.

06/09

AGIR POUR BERNAY 2009

dialoguer innover partager POUR BERNAY, POUR VOUS

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

J'aime par dessus tout la liberté, la justice et l'équité :



La liberté de parole, de débat, d'échange où le respect de l'autre est la garantie d'une écoute mutuelle.

La justice car, à mes yeux, tout ce qui ne va pas dans ce sens est source de conflit et de chamailleries.

L'équité parce qu'il n'y a rien de plus désagréable que de concourir à une épreuve sachant par avance que les dés sont pipés.

Pour ces trois raisons, à mes yeux incontournables à l'exercice d'une démocratie vivante et féconde, j'ai constaté que le Rapporteur public du Conseil d'Etat avait fait droit à mes arguments qui contestaient la validité de l'élection municipale de Bernay.

Tour à tour, le Tribunal administratif de Rouen, puis le Conseil d'Etat, la plus haute juridiction administrative de notre pays, ont dans leurs conclusions confirmé mes demandes. Parce que la manœuvre du maire sortant visant à me discréditer aux yeux des parents d'élèves de l'école Jeanne d'Arc a été qualifiée de « grossière ». Les propos tenus dans ce courrier ont été relevés comme étant « mensongers ». Il est donc clair aux yeux de la justice que les électeurs, rendus destinataires de cette missive, ont été induits en erreur dans leur choix de vote.

Il est vrai qu'en règle générale, lorsqu'un maire écrit à ses concitoyens, ses propos sont lus, son avis écouté, parce qu'il est celui qui conduit et qui préside aux destinées de la ville. Il est respecté en cette qualité. Pour le cas présent, retenir « manœuvre grossière et propos mensongers », jette au grand jour le discrédit sur un homme qui n'a pas hésité à utiliser toutes les manœuvres possibles pour m'éliminer de la compétition électorale. Cela a commencé avec une citation en diffamation devant le Tribunal correctionnel. La Cour d'Appel de Rouen m'a donné raison. Cela a continué avec une campagne municipale menée avec des moyens prohibés. Aujourd'hui, le mensonge est reconnu officiellement. Enfin dirais-je ! Mais peu importe, la vérité éclate et c'est bien là le principal.

Mentir est un des sept péchés capitaux. M. Maurey, avec cynisme, a basculé dans le camp du mensonge en utilisant sa fonction de maire. Le Rapporteur public du Conseil d'Etat l'a relevé, avec solennité et gravité, en concluant à l'annulation des élections municipales de Bernay. C'est une décision grave, confirmée deux fois de suite, sur des motifs différents tirés d'agissements d'un homme et d'une équipe accrochés par-dessus tout à leur pouvoir local. Ces pratiques traduisent une curieuse volonté de confiscation et d'étouffement du débat et une vision de la démocratie égoïste et d'un autre âge.

Aujourd'hui, je me sens très sincèrement soulagé. Soulagé d'avoir été jusqu'au bout d'un dossier où, tour à tour, j'ai été qualifié de mauvais joueur, mauvais perdant... Que sais-je encore. J'ai été blessé mais jamais abattu.

Aujourd'hui, je suis à nouveau libre de m'exprimer, conforté dans la justesse et l'équité de mes choix et de mes actes. Quelle belle ligne de vie ! C'est la mienne et, étape après étape, j'ai grand plaisir à la partager avec vous et pour vous.

Très Cordialement,
Gilles Launay

avec Gilles LAUNAY

L'analyse juridique

par Maître V. Mesnildrey
Le tribunal administratif de Rouen avait :

- **Sanctionné personnellement Hervé MAUREY** au motif qu'il s'était servi de la photothèque de Bernay, utilisant ainsi les moyens de la Commune, s'octroyant un avantage financier et technique prohibé par la loi, et l'avait pénalisé en lui appliquant la sanction prévue pour le non respect de cette règle: l'inéligibilité ;

- **Annulé les élections** au motif que cet abus de la photothèque avait pu altérer la sincérité du scrutin.

Le Rapporteur public près le Conseil d'Etat (anciennement dénommé Commissaire du Gouvernement, sorte de Procureur devant les juridictions administratives) a demandé mercredi 17 juin 2009 :

- De ne pas prononcer l'inéligibilité au motif que l'usage des photos était irrégulier mais qu'il n'avait pas procuré un avantage financier très significatif (4 à 5% du budget autorisé) à son auteur ;

- D'annuler les élections municipales au motif qu'Hervé MAUREY avait envoyé, entre les deux tours, une lettre à 77 familles de l'école privée leur indiquant que si la liste de Gilles LAUNAY était élue, il n'y aurait plus aucune subvention pour l'école privée, ce qui est **une contre-vérité, puisque ce financement est obligatoire pour les communes et prévu par la loi.** Le Rapporteur public estime que cette lettre mensongère a altéré la sincérité du scrutin qui n'a été acquis que par 71 suffrages d'écart.

Le rapporteur substitue à un critère subjectif (la valorisation des photos), un critère objectif (une lettre mensongère). Le CONSEIL d'ÉTAT a mis sa décision en délibéré. Elle sera connue en principe début juillet. Dans 90 à 95% des cas, le Rapporteur public est suivi dans ses réquisitions.

En direct du conseil municipal...

Circulation à vélo

Pascal Didtsch :

« A plusieurs reprises a été évoquée la question de la circulation des vélos. Ce sujet revient donc souvent dans les interrogations des Bernayens. Pouvez-vous faire un point sur le plan vélo sachant que plusieurs études ont été conduites depuis 10 ans ? »



dans le cadre de la création du pôle d'échanges et de ses abords. Par ailleurs, la ville a souhaité intégrer la question des vélos dans deux récentes études menées sur son territoire pour la création de stationnement en centre-ville et du jalonnement urbain.

Suite à ces études, il a été décidé de créer des aires de stationnements réservées aux vélos. Ces parkings à vélos seront installés prochainement dans 7 lieux nouveaux du centre-ville.

Réponse :

La municipalité est tout à fait favorable à la prise en compte du vélo à Bernay et notamment en centre-ville. Néanmoins, la configuration des rues étroites empêche, dans de nombreux cas, la mise en place d'aménagements spécifiques dédiés aux vélos. Toutefois, la création de piste cyclable est sérieusement envisagée dans l'aménagement du boulevard Dubus

Déchets nucléaires

Michèle Dubus :

« Régulièrement, passent à Bernay des convois de déchets nucléaires. En cas d'accident qu'est-il prévu pour mettre les populations et en particulier les Bernayens, à l'abri d'un risque de contamination ? »

Réponse :

La protection des populations concernant les risques naturels et technologiques relève de la compétence de l'Etat. Un plan de secours spécialisé « transport de matières radioactives » (P.S.S.T.M.R.) a été réalisé par la Préfecture en 2006. Il serait déclenché en cas d'accident par le Préfet qui établirait une cellule de crise à la Préfecture en charge de la direction des secours.

Les dispositions prises envers la population résident dans le principe du confinement ou de l'évacuation du secteur concerné. La mise à l'abri consiste à rejoindre le bâtiment en dur le plus proche, fermer portes et fenêtres, boucher les aérations, arrêter la ventilation, s'éloigner des portes et fenêtres, écouter la radio, et se conformer aux instructions données par les autorités, ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille, ne pas téléphoner, ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation. L'alerte aux riverains concernés peut être réalisée par les services de secours ou / et les services municipaux prévenus. Les sirènes du réseau national d'alerte peuvent être déclenchées.

Incendie de l'école Jean Moulin

Ingrid Varangle :

« Toutes et tous avons été choqués de l'incendie de l'école Jean Moulin. Expertises et enquêtes ont dû avoir lieu. Pourrait-on avoir quelques précisions sur le calendrier de reconstruction ? »

Réponse :

Une expertise contradictoire a eu lieu le 26 mai 2009, elle

conduira à ce qu'une proposition d'indemnisation soit présentée à la Commune pour la fin du mois de juin.

D'ores et déjà l'ensemble des dommages indemnisés est estimé à un montant de l'ordre de 600 000 € TTC (400 000 € au titre des dommages immobiliers et 200 000 € au titre des matériels, mobiliers). Lorsque la proposition d'indemnisation

sera connue, notre collectivité aura à faire le choix, entre la restauration à l'identique ou la reconstruction totale.

Si nous décidons d'opter pour la réfection du bâtiment endommagé, les travaux pourront commencer début novembre pour une durée d'environ 6 mois portant la fin de chantier au printemps 2010.



Si nous optons pour la seconde option il faudra ajouter le délai d'instruction de l'autorisation d'urbanisme nécessaire d'environ 3 mois.

Un homme proche des Bernayens...



Le 8 Mai, Hommage à Bernard Gombert



Kermesse des écoles



Le Prix « Gilles Launay » à l'hippodrome



Repas avec les anciens

Licenciements

Michèle Dionis :

« TSN, IPS, Eclair Prym, Brp, Arkéma, connaissent des difficultés et plusieurs plans de licenciements se profilent jetant les salariés dans les bras d'un pôle emploi déjà saturé. D'un autre côté, beaucoup de commerces sont fermés, une trentaine de vitrines sont désespérément vides. Bernay perd des habitants. Quelles sont les actions engagées pour tenter d'enrayer ces tendances ? »

Réponse :

Si les entreprises que vous

citez et qui sont pour la plupart situées hors commune sont touchées par cette crise, d'autres sociétés Bernayennes, comme la CEISA packaging, échappent fortement à cette tendance.

Dans cette conjoncture, la ville et la CCBE redoublent d'efforts. Tout d'abord, la CCBE a pu grâce à la ZAC des Granges, permettre l'installation de plusieurs entreprises et du village d'entreprises de la CCI qui accueille 4 entreprises à ce jour. Elle construit également

un bâtiment industriel en association avec EAD pour permettre l'implantation en location de la société MTS et de ses 15 salariés. D'autres implantations sont également prévues.

En collaboration avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Eure et Eure Expansion, la CCBE travaille également à la création d'un village d'artisans.

La ville de son côté étudie la création d'un pôle tertiaire au niveau du 1er étage du

bâtiment Caroline Rohmer, permettant d'ores et déjà l'implantation d'une entreprise de 30 personnes amenée à se développer.

En ce qui concerne le commerce, le commerce bernayen reste très dynamique grâce notamment à l'action de l'UCIAL de Bernay particulièrement active et souvent primée par la CCI de l'Eure, la ville soutient vous le savez ses efforts, c'est ainsi que débutera cette année la 3^{ème} tranche de l'opération Cœur de Pays.



Fête de quartier au Bourg le Comte



Salon des Antiquaires



Avec les vieux volants Bernayens

Aujourd'hui, gérer une ville est un exercice difficile qui demande connaissances, maîtrise des circuits financiers, temps et amour de sa ville. Gilles LAUNAY est le collaborateur direct du maire de Conches, Alfred Recours, depuis plus de 20 ans. Formé aux techniques budgétaires, à la gestion communale, au management des équipes et à la relation avec les concitoyens, **Gilles LAUNAY dispose des compétences nécessaires et obligatoires pour conduire une ville de la taille de Bernay.** Spécialiste des communautés de communes, **il a participé activement à la naissance de la première communauté de communes de Normandie** et a démontré sa capacité à agir dans l'intérêt de ses concitoyens. Conseiller municipal de Bernay, Gilles LAUNAY à chaque fois que cela a été nécessaire rappelé les principes qui définissent une bonne gestion municipale. Enfin, 30 années d'engagements associatifs Bernayens ont permis à Gilles LAUNAY de connaître, au plus près du terrain, les aspirations de la population. Si certains peuvent encore hésiter sur les compétences de Gilles Launay, **son expérience et ses engagements locaux viennent témoigner de son aptitude et de son attachement profond et sincère à Bernay.**

CONTACT

Permanence de Gilles Launay le samedi de 10h à 11h

17 rue du Général Leclerc - 27300 Bernay

Portable : 06 77 27 87 17

Courriel : gilles.launay@agirpourbernay.fr



Les 50 ans du rugby



L'A.G de l'Amicale laïque du temps des cerises



La foire à tout du Secours Populaire

L'aide alimentaire

Claire Pitette :

« Récemment, j'ai eu connaissance de la délivrance d'une aide alimentaire de 10 € (pour quelques jours) par le CCAS de Bernay. Peut-on imaginer ce que cela représente ? Est-ce là une aumône ou une volonté de se reposer uniquement sur les associations caritatives ? »

Réponse :

Le CCAS, par une délibération du 20 juin 2002, a défini les critères d'attribution des bons alimentaires :

Pour un SDF = 5 €
Pour une personne seule ou en couple = 10 €
Pour un couple avec enfant = 25 €
Pour grande précarité = 30 €

Il est possible d'accorder un bon par semaine, renouvelable une fois par mois, et la distribution de ces bons représente une somme annuelle de près de 4 000 €.

Le CCAS travaille en complémentarité avec différents organismes et associations caritatives de la Ville. Chacun, en fonction de ses

disponibilités et critères vient en aide aux populations dans le besoin et il convient de souligner le travail remarquable qu'il accomplit. Au cas par cas, nous avisons sur la meilleure façon de répondre à la demande et orientons régulièrement les personnes vers des associations qui nous semblent pouvoir aider

pertinemment la personne : attribution d'un colis alimentaire, don de vêtement, etc.

Dans le cas cité par Madame Pitette, un organisme de formation nous a contacté la veille du pont du 1^{er} mai pour venir en aide à une personne suivie par ce service et qui se trouvait en difficulté financière pour faire face à quelques courses alimentaires durant le week-end. Au regard des barèmes ci dessus (il s'agissait d'une personne seule), nous lui avons alors accordé un secours de 10 €.